

Photo Willème.

Camion Willème.

EN PARCOURANT LE SALON DE L'AUTOMOBILE

par Micheline Tuffier,

Division des Exploitations Forestières du C. T. F. T.

Malgré le développement de la construction des camions en Europe et, notamment, des camions à pont avant moteur, le XLII° SALON DE L'AU-TOMOBILE ne présentait cette année que peu de nouveautés par rapport au Salon 1954.

Toujours soucieux de tenir nos lecteurs au courant de l'actualité, il nous a paru opportun de faire un tour d'horizon sur les véhicules tous terrains, susceptibles de retenir l'attention des exploitants forestiers ; nous en avons condensé dans les tableaux ci-après les caractéristiques essentielles

Les Usines Berliet livrent maintenant leur camion à quatre roues motrices, type « GLC.8 », avec une servo-direction hydraulique et un pont avant renforcé. En dépit des améliorations qui lui ont été ainsi apportées, son prix a été abaissé de près de 6 %. Les exploitants forestiers de Côte d'Ivoire ont été à même d'apprécier les possibilités du « GLC.8.4 × 4 » au cours des démonstrations qui furent effectuées, de mars à juillet, dans diverses exploitations.

Les Etablissements Willeme, spécialistes des véhicules de gros tonnage, présentaient outre leurs modèles classiques, deux châssis à essieu avant moteur: le « LD.4 × 4 » et le « RD.6 × 6 ». De construction robuste, ces engins sont dotés de la nouvelle suspension dite « décontrainte ». Ils possèdent un châssis tubulaire qui permet le montage d'une benne; ils peuvent, aussi, être équipés d'une semi-remorque.

Le châssis Citroen type « 55 U », bien connu en Afrique, est désormais transformé par la Société Herwaythorn en tous terrains par l'adjonction d'un pont avant moteur; cette conversion jouit de la garantie Citroen.

De profondes modifications de structure continuent à se faire jour dans l'industrie des véhicules automobiles. Les accords de concentration qui ont été récemment conclus entre les trois firmes: LATIL, RENAULT et SOMUA ont abouti à la constitution d'une nouvelle société: la SAVIEM qui a pris en charge la fabrication des véhicules industriels de ces usines, sous le sigle « L. R. S. ».

	36, 131		¥ 	Moteur		səssə	Empat		Poids	Charge	, de la constantion de la cons
Marque	Moder	type	A3	t/m	cyl	noV tiv sb of us	im ———	Fileus	roulant	(en porteur)	ODSGI VALIDIIS
EN FRANCE								<u> </u>			
Berliet	GLB.5.4 × 4 GLC.8.4 × 4	20	125	2.200	473	10	3.090 3.700 4.140	10.00×20 11.00×20	9 t. 10,5 t. (T. C.)	3,85 t. 4,5 t. (T.C.)	Poids remorquable : 6 t. (sur route) Servo-direction hydraulique, pont avant renforce.
Citroen	55 U HWT. 4 × 4	μ	2.0	2.500	9	4	3.600	B. 20	(T. C.)	5 t	Transformation HWT en 4 $ imes$ 4,
Holchkiss	PL.25.4 \times 4		65	3.000	#	4	3.300	900×16		2,5 t.	Transformation HWT en 4 $ imes$ 4.
Labourier	JI, 3-B, 4×4	Ω	85	2.250	4	ıĊ	3.500	900×20	9 t.	5 t.	Moteur Berlict.
	$\begin{array}{c} \text{HUD 4} \times 4 \\ \text{SUD-B 6} \times 6 \end{array}$	QQ	100 150	2,200	₩9	10	4.000	11.00×20 11.00×20		6 t. (T.T.)	Moteur Berliet. Moteur Berliet.
	CL.4-4 × 4	a	50	1.600	4		2.100	11.00×24	(: ::) 		Tracteur.
	LDF 4×4 (tracteur forestier)	<u> </u>	80	1.500	4	10	2.400	11.00×24			Treun Ar sur demande. Charge utile remorquable : 15 tonnes.
Panhard	4 × 4 moyen	Q	20 4	2.000	न्तु	10	2.750	B. 20		4t.	
	4 imes 4 lourd normal	a		2.000	4	10	3.750	D.20		(sur route)	
	4 imes4 lourd court	Ω	85 110	2.000	4	10	3.000	D. 20		(sur route) 7 t. (sur route)	
Saurer	4.CM 4 × 4	Q	130	2.200	9	10	3.400	11.00×20	13,5 t.	6 t.	Charge remorquable : 10 tonnes, treuil avant de 3 tonnes.
Savem — Latil	H.16.Al.TLRP	Q	120	_	9	∞		11.00×20	13 t.	7,8 t.	
	$^{4}_{1}$ $^{\times}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{\times}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$ $^{+}_{1}$	dda	120 150 65	1.500	994	∞ ∞ ∞		12.00×20 11.00×24	11 t.	6 t. 20 t. 10/15 t. remorqués	Tracteur-porteur. Tracteur-treuß. 4 roues motrices et directrices.
Renault	$R.41524\times4$	Q	120	2.300	9	10	3.640	11.00×20	13,6 t.	3,75 t. (T.C.)	
— Somua	MTP 2 essieux	Δ	150	2.000	9	10	3.650	12.00×24 ou 14.00×24		16 t.	Sans pont AV moteur,
Simea	Cargo 4 × 4	щ	100	3.800	∞	∞	3.655	900×20		3,5 t. (T. T.)	3,5 t. (T. T.) Equipement Marmon-Herrington en tous terrains.
Unic	ZU.46 HWT.4 \times 4	D	80		4	4	3.700			4 t.	
Willème	LD. 4 × 4	Q	175	1.800	9	12	5.100	F. 20 ou		9 t.	Suspension « décontrainte ».
	RD. 6 × 6	О	175	1.800	9	12	4.805	F. 20 ou 6-20	-	14 t.	Suspension « décontrainte ».
### 5496	= tous chemins = tous terrains = Diesel. = essence	-		-			•				
										ļ	

Marchia	Modèle		Moteur	JII.		i səssə	Empt	, i	Poids	Charge	
and man	aranowi	type	co	t/m	cyl	moN div eb of us	шш	Pneus	total roulant	utile (en porteur)	Observations
EN ALLEMAGNE	<u>u</u>										
Borgward	B. 45004×4	Q	95	2.400	9	ю	3.400	8.25×20		5 t.	
Bussing 6 000 » 4 ×	«6 000 » 4 × 4	А	120	1.800	9	ro	4.800	11.00×20		7,5 t. (T. T.)	
	«8 000 » 4 × 4	Ω	180	1.600	9	vo	5.250	12,00×24		en grumter (T. T.) 9 t. (T. T.) 20 t.	
Hanomag	4 *	Ω	70	2.800	4	4	3.400	7.50×20		en grumier (T, T.) 1,5/2 t.	
Henschel	HS. 100 . AK 4×4	Q	100	2.400	9	10	3.850	$9.00{\times}20$	10,5	5,3 t. (T.T.)	5,3 t. (T.T.) Blocage de différentiel arrière et dispositif
	$\begin{array}{l} \text{HS.115.4} \times 4 \\ \text{HS.140.A.4} \times 4 \end{array}$	AA	115	2.200	9	10	3.850 4.800	12.00×20 11.00×20		8,5 t. (T. T.)	de cabotage du pont avant.
Magirus-Deutz .	. Mercur 4×4 Jupiter 4×4	20	90	2.250	₹∞	12	3.700	8.25×20 11.00 × 20		4 t. (T. T.) 7 t. (T. T.) 15 t. en grumier (T. T.)	Moteurs à refroidissement par air.
M. A. N	* 400 L, 1 » 4 × 4	a	061	2.700	9	ಸು	3.200 3.600	_	9,8 t.	6,75 t.	
Mercédès-Renz La. 312 4 $ imes$	La. 312 4 $ imes$ 4	2	100	2.800	9	ಸಂ	3.600	8.25×20	7,5 t.	4 t. (T. T.)	
	La. 3154 × 4	Д	145	2.100	9	9	4.200 4.600 5.200	12,00 × 20	(F. F.)	9/10 t.	
EN ESPAGNE											
Pegaso	Z-8 t. Z-IV-H-12 t.	ΩQ	140 165	1.950	99	∞∞	3.800	$\begin{array}{c c} 12.00 \times 20 & 14,8 \text{ t.} \\ 12.00 \times 20 & 13 \text{ t.} \end{array}$		8 t. 20 t.	Double essieu avant.
EN TCHÉCOSLOVAQUIE	OVAQUIE										
Tatra	« M.R » 6 × 6	Q	180	1.800	12	œ			18,4 t.	10 t.	Moteur à refroidissement par air.
EN ITALIE	a 20, NT » 4 × 4	Q	61	2.100	4	10				2 t.	Charge remorquable : 2 t.
AUX U. S. A.											
International	International RF-190 » 3 essieux	ы	138	2.750	9	ນ		8.25×20		5/6 t.	Sans pont avant moteur, Sur demande : moteur Buda de 124 ev ou moteur Cum-
	RF-212 » 3 essieux	<u>ы</u>	146	2.600	6	3.		11.0×20		8/9 t.	mins de 134 cv. Sans pont avant moteur,

LE MARCHÉ DES BOIS TROPICAUX DANS L'UNION SUD-AFRICAINE

L'Union Sud-Africaine n'a que des réserves forestières réduites; la superficie des forêts naturelles est de 525.260 hectares, les plantations (acacia, eucalyptus, résineux) s'étendent sur 675.230 hectares. Le taux de boisement s'établit ainsi à 2 % (Amérique du Nord 25 %, Amérique du Sud 46 %).

19	752	1	953
m ³	£	m³	£
3.281 8.553 1.309 2.392 551 20.283 14.416 19.537 3.749 74.071	41.262 217.195 42.542 62.067 8.556 519.852 289.213 625.513 93.710 1.899.910	$\begin{array}{r} 4.540 \\ 7.349 \\ 3.379 \\ 1.042 \\ 640 \\ 19.702 \\ 10.026 \\ 16.995 \\ 5.851 \\ \hline 69.524 \\ \end{array}$	49.271 165.103 106.764 23.658 9.1347 413.471 203.557 548.073 128.627
7,582 4,869 9,268 1,642 2,062 12,161 8,996 16,025 62,605	65.671 73.820 222.678 29.235 40.941 120.535 143.082 253.852 949.814	4.780 2.293 15.861 2.182 1.582 14.420 5.974 16.766 63.858	51.901 41.765 344.911 50.125 23.615 129.265 110.436 285.902 1.037.920
	ļ		
$ \begin{array}{r} 225 \\ 1.438 \\ 28 \\ 1.423 \\ \hline 4.008 \end{array} $	19.335 79.790 1.764 63.427 59.282 223.598	$ \begin{array}{r} 206 \\ 819 \\ \hline 639 \\ 833 \\ \hline 2.497 \end{array} $	16.625 36.023
m²	£	m²	£
13.374 22.505 10.061 11.777 95.440 29.188 19.553 31.469 233.367	6.035 8.968 1.373 14.649 30.612 24.913 4.930 21.550	1.168 8.561 3.032 14.772 59.290 30.894 50.840 177.557	510 3.980 664 19.824 15.482 22.480 42.978 105.918
	m³ 3.281 8.553 1.309 2.392 551 20.283 14.416 19.537 3.749 74.071 7.582 4.869 9.268 1.642 2.062 12.161 8.996 16.025 62.605 2255 1.438 28 1.423 894 4.008 m² 13.374 22.505 10.061 11.777 95.440 29.188 19.553	3.281	m³ £ m³ 3.281 41.262 4.540 8.553 217.195 7.349 1.309 42.542 3.379 2.392 62.067 1.042 551 8.556 640 20.283 519.852 19.702 14.416 289.213 10.026 19.537 625.513 16.995 3.749 93.710 5.851 74.071 1.899.910 69.524 7.582 65.671 4.780 4.869 73.820 2.293 9.268 222.678 15.861 1.642 29.235 2.182 2.062 40.941 1.582 12.161 120.535 14.420 8.996 143.082 5.974 16.025 253.852 16.766 62.605 949.814 63.858 225 19.335 206 1.438 79.790 819 28 1.764 1

Les forêts naturelles sud-africaines ont été trop lourdement exploitées dans le passé, la régénération ne s'effectuant pas d'une manière satisfaisante. Pour pallier cet inconvénient, le Gouvernement de Prétoria a établi un programme de reboisement (résineux) dont la réalisation est en cours. A la fin de 1952, les plantations nouvelles couvraient 217.735 ha. Les coupes de bois effectuées par les services d'Etat portent annuellement sur 770.000 mètres cubes, 75 % de cette quantité étant traitée annuellement par les scieries d'Etat. Le but ainsi poursuivi est de permettre au pays de couvrir une partie de ses besoins en bois tendre utilisé notamment dans le bâtiment. La production locale sera, suivant les estimations, de 1.150.000 mètres cubes en 1960.

Les exploitations forestières privées portent principalement sur l'acacia (wattle) dont l'écorce est exportée et sur l'eucalyptus qui trouve son emploi dans les mines. Ces exploitations privées s'étendent sur 90.000 hectares.

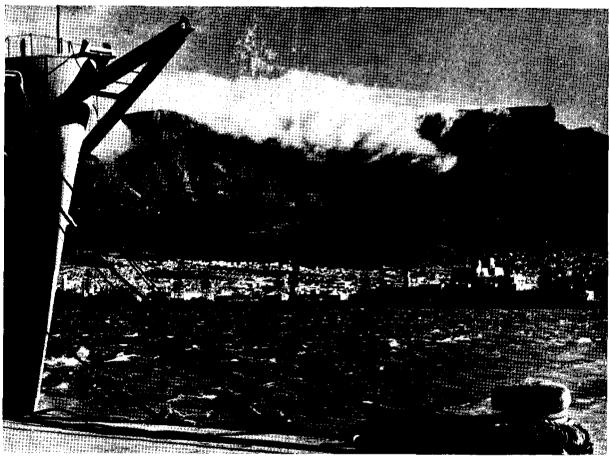
Compte tenu des besoins accrus de l'Union, ce pays devra, au cours des prochaines années, comme maintenant, importer des quantités relativement importantes de bois étrangers d'autant plus que les industries utilisant les bois comme matière première (papeteries, fabriques de rayonne) se développent rapidement.

Les statistiques ci-dessus montrent l'importance des achats sud-africains de bois tropicaux étrangers au cours des années 1952 et 1953.

Il convient d'ajouter que l'administration des chemins de fer sud-africains procède à d'importants achats de bois et notamment de traverses en bois dur (iroko) par voie d'adjudication.

Les droits de douane perçus à l'importation en Afrique du Sud sur les bois s'établissent comme suit (V. page suivante) pour les bois non ouvrés (n° 279 a du tarif).

La réglementation sud-africaine des importations soumet les achats de bois à l'étranger au régime des licences d'importation; celles-ci sont généralement délivrées aux maisons sud-africaines sur la base de leurs achats du cours de l'année 1948.



Photo_Service d'Information de l'Union Sud Africaine.

Le Cap. La Monlagne de la Table revêlue de sa coutumière « nappe » de nuages.

	Minimum	Intermé- diaire	Maximum
I, bois tendre de conifères 100 cu- bic feet (2,8 m³) II, autres bois à l'exception de	libre (1)	0.9.0. (2)	0.12.0.
feuilles de placage ad valorem	libre (3)	3 %	10 %
III, feuilles de pla- cage ad valorem	libre (4)	3 %	10 %

(1) L'exemption de droits prévue sous le nº 279 I s'applique aux bois canadiens.

(2) Pour les pays adhérant à l'accord de Genève G. A. T. T. ce droit est réduit à 4 shillings 6 aux 100 cubic feet (2.8 m³).

(2,8 m³).
(3) L'exemption de droits prévue sous le n° 279 II s'applique aux bois canadiens et britanniques.
(4) Il en est de même en ce qui concerne le n° 279 III.

Du point de vue phytosanitaire, l'importation des bois est réglée par le décret gouvernemental n° 1282 de l'année 1942 (modifié par le décret gouvernemental n° 2193 de 1953) (loi sur la conser-

vation des forêts et du Velt 1941) dont voici les principaux articles:

Article 66. A la date de la publication de cette réglementation, personne ne pourra introduire dans l'Union Sud-Africaine des bois autres que ceux d'origine africaine importés par route ou chemins de fer:

a) qui comportent une écorce adhérente à moins que cette introduction ait été spécialement autorisée par écrit par le Secrétaire de l'Agriculture et excepté certaines conditions déterminées par lui ou

b) rongés par les insectes ou infestés par les champignons.

Article 67. Lorsqu'il y a une introduction dans l'Union Sud-Africaine de bois de n'importe quelle qualité qui au moment de leur entrée dans l'Union étaient infestés par les insectes ou contaminés par les champignons ou simplement suspectés de ceuxci et que l'on a ou n'a pas obtenu de permis.

a) Ces bois peuvent être saisis par un fonctionnaire désigné par le Ministère en attendant une enquête :

b) la personne pour laquelle ces bois ont été introduits dans l'Union peut avoir à détruire ces bois sur la demande du Secrétaire du Ministère de l'Agriculture ou les traiter selon ses indications de façon à détruire les insectes ou les champignons ou prévenir l'introduction dans l'Union de ces insectes ou champignons;

c) de tels bois peuvent être traités de quelque façon que ce soit ou détruits sans compensation par ordre du Ministre aux frais de la personne les ayant en possession.

Nous donnons ci-dessous la liste des firmes importatrices de bois et des agents.

IMPORTATEURS

- Alliance Timbers (PTY) Ltd.,
 P. O. Box 6626 Johannesburg
- -- Benson & Co (PTY) Ltd.,
 - P.O. Box 1765 Cape Town
- Hardwood Timbers (PTY) Ltd., P. O. Box 2987 Cape Town
- -- KNEP TIMBERS (PTY) Ltd.,
 - P.O. Box 971 Johannesburg
- -- MILLAR'S TIMBER AND TRADING CY (S. A.) (PTY) Ltd.,
 - P. O. Box 1518 Johannesburg

- Premier Timber (C) Ltd.,
 - P. O. Box 7078 Johannesburg
- -- STRUCTURAL SUPPLIES (PTY) Ltd.,
- P. O. Box 2477 Johannesbury
 --- Sun Timber & Co (PTY) Ltd.,
 - P. O. Box 3325 Johannesburg
- WOODLAND TIMBERS (PTY) Ltd., P. O. Box 8035 Johannesburg

AGENTS

- -- AFRICAN & OVERSEAS TRADERS (PTY) Ltd., P. O. Box 4721 Johannesburg
- -- Carst & Walker (PTY) Ltd., P. O. Box 5500 Johannesburg
- --- Commodity Agencies (PTY) Ltd.,
 - P. O. Box 1711 Johannesburg
- International Rotterdam (S. A.) (PTY) Ltd.,
 P. O. Box 3980 Johannesburg
- · MILLAR'S TIMBER AND TRADING CY (S. A.)
 (PTY) Ltd.,
 - P. O. Box 1518 Johannesburg

- Рипле & С° Ltd.,
 - P. O. Box 199 Bulawayo (Southern Rhodesia)
- TIMBER AND INDUSTRIAL SALES Co
 P. O. Box 5897 Johannesburg
- VAN MAASDYG & SON (PTY) Ltd., Toronto House, 110 Président Street Johannesburg
- Watson G. A.
 - P. O. Box 250 Johannesburg
- Woodland Timbers (PTY) Ltd., P. O. Box 8035 Johannesburg.

